Le contrôle périodique est-il obligatoire?

Notre réponse

Oui.

Le contrôle périodique est prévu par une réglementation spécifique.

Pour plus d'information, voyez les autres fiches de cette section, et notamment « Qui doit payer le contrôle périodique de la chaudière ? », et « À quelle fréquence le contrôle périodique doit-il être effectué ? ».

Références légales

- Articles 10 4° et 13 de l'arrêté du gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destinées au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique

Documents type

Date de mise à jour: Lundi 01/09/25